

**CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS, ON LA DEFEND !**



FLASH.INFO DÉBAT PARLEMENTAIRE

N°1

Montreuil, 11 Avril 2018

La session parlementaire à l'Assemblée nationale concernant la loi ferroviaire s'est ouverte lundi 09 avril à 15h00.

Durant les premières séances publiques les députés ont « débattu » du contenu du premier article de la loi d'habilitation (texte qui permet au Gouvernement de légiférer sur tout ou partie de la loi par voie d'ordonnances).

► Le premier article de la loi d'habilitation concerne particulièrement les sujets suivants :

- Modification de la forme juridique, de l'organisation et des missions du GPF ;
- La gestion de l'emploi (dictionnaire des filières, etc.) ;
- Le dialogue social ;
- L'arrêt des recrutements au statut pour les nouveaux embauchés ;
- L'avenir des gares.

► Plusieurs votes ont eu lieu :

- **Vote sur la possibilité de légiférer par ordonnance pour procéder au changement du statut juridique des EPIC.**

La volonté de passer d'un EPIC à une Société nationale à capitaux publics (SNCP) est bien la preuve d'un désengagement de l'Etat (il deviendrait actionnaire et non plus propriétaire de son outil public). Le Gouvernement, relayé par la direction du GPF, n'a aucunement l'intention d'améliorer la qualité de service ou les conditions de travail des cheminots, mais bel et bien d'asseoir une politique business pour encore et encore faire grossir les filiales du groupe en matière de chiffre d'affaire ;

- **Vote sur la possibilité de légiférer par ordonnance concernant la transformation de Gares & Connexions en filiale de SNCF Réseau.**

Gouvernement et direction du GPF assèment vouloir unifier la SNCF. En filialisant G&C, ils l'éclatent ;

- **Vote sur la possibilité de légiférer par ordonnance concernant l'arrêt du recrutement au statut.**

Le statut est lié au service public. Il est garant d'un haut niveau de sécurité et permet à chaque cheminot de faire face aux injonctions. Ce n'est pas un coût pour le système ferroviaire. Les cheminots produisent des richesses au quotidien.

Ces premiers votes constituent une étape qui est loin d'être définitive dans le processus législatif. D'autres sessions sont programmées à l'Assemblée nationale . Le Sénat devra ensuite débattre sur le texte à partir de fin mai.

Il convient donc de maintenir la pression par l'élargissement de la mobilisation !